



INFOS CROISY

Le bulletin d'information de la municipalité de Croisy sur Andelle

Sommaire

**Préambule,
Voeux de la
commune,
Le Conseil
Municipal au
travail,
Baby-sitters,
Le SY.G.O.M.,
Cours de
percussion
africaines,
Etat civil,
Bois de Taillis,
Collecte de
bouchons,
Informations
sociales C.C.A.S.,
Exposition de
Photos,
Ecole de musique
du canton
d'Argueil,
Anciens
combattants,
Un emblème pour
Croisy,
Civisme : garde
d'enfants,
Halte garderie,
Histoire des rues,
3ème épisode,
Route de la
Briqueterie.**

Préambule

L'Infos Croisy est votre bulletin d'information municipal. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces quatre derniers numéros.

Nous invitons, de nouveau, tous les acteurs qui contribuent à l'amélioration de notre quotidien à faire paraître dans ces pages, après validation, leurs dates d'événements, informations, appels de services ou commentaires. Toutes ces informations devront être d'intérêt communal. Nous souhaitons maintenir une parution trimestrielle, les bulletins de cette année seront distribués au début des mois d'Avril, Juillet et Octobre. Faites parvenir à la Mairie vos annonces au moins deux semaines avant ces dates. Merci de votre participation.

L.D.M.

Voeux de la commune

Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs voeux de bonne et heureuse année pour 2002. et invitent :

- o les nouveaux habitants,
- o la population,
- o les employés communaux et syndicaux,
- o les représentants et membres des associations,

au Pot de l'amitié offert en présence de

Monsieur Alain Levern, député et
Monsieur Michel Cordonnier, conseiller général,
le samedi 12 janvier 2002 à 17 h 30
à l'école maternelle Maurice Prévert.

Au cours de cette manifestation seront remises des médailles d'honneur du travail.

Le Conseil Municipal au travail

Principales actions et réalisations au cours de l'année 2001:

- Réalisation de trottoirs sur le coté gauche (Impair) de la route de La Briqueterie.
- Réfection d'une partie du trottoir devant le restaurant routier.
- Avis favorable au tracé d'un circuit touristique à vélo cantonal passant par le carrefour de la gare.
- Répartition des produits des concessions du cimetière entre le budget de la commune (2/3) et celui du CCAS (1/3).
- Ouverture d'une bibliothèque municipale, organisée et animée par Mesdames Céline GALLAIS et Sophie NAPOLI.
- Changement des panneaux directionnels et de signalisation routiers sur la RD293.
- Prolongement de l'heure d'extinction de l'éclairage public qui passe de 22 heures à 23 heures.
- Acquisition d'un système de sonorisation.

Vote des budgets primitifs:

Investissement	Fonctionnement	C.C.A.S.
2 256 532 F	1 993 578 F	21 951 F

➤ Approbation de la modification des statuts du SYMAC (Syndicat de bassin versant de l'Andelle et du Crevon).

➤ Réalisation des travaux d'aménagement de sécurité sur la route de la gare par:

- Agrandissement du virage du Val et création d'un trottoir,
- Reprise du tracé des intersections du carrefour de la gare.

➤ Organisation d'une collecte de bouchons à but humanitaire.

➤ Mise aux normes et agrandissements de l'école maternelle Maurice PREVERT par:

- Construction d'un dortoir de 48 m²,
- Construction d'un bureau pour les enseignants de 21 m²,
- Restructuration de l'ancien dortoir en locaux de service avec réaménagement des sanitaires et reprise de l'étanchéité des toitures.

➤ Pose des plaques et panneaux de dénomination des rues et mise à disposition des habitants des numéros de maison.

➤ Avis défavorable au projet de composition du Conseil de développement du Pays de Bray.

➤ Fermeture du Chemin de Fer à la circulation des engins à moteur (application de l'arrêté du 4 mars 1992).

➤ Organisation du repas annuel des anciens du canton d'Argueil.

➤ Vote des budgets supplémentaires:

Investissement	Fonctionnement
96 813 F	140 980 F

➤ Réalisation de travaux d'entretien sur les bâtiments communaux:

- Peintures extérieures de la poste,
- Toiture de l'église,
- Chauffage de l'école maternelle.

➤ Réparation, avec la participation de la commune de Vascoeuil, de la Passerelle des Grandes Planches.

➤ Mise en place d'une armoire de commande d'éclairage public indépendante pour la rue de l'Eglise et la route du Mouchel.

➤ Ouverture du site Internet:

www.croisy-sur-andelle.fr

➤ Information générale par l'édition de quatre Infos Croisy annuels,

➤ Acquisition du terrain des Consorts Pelecier d'une superficie de 1 ha.

➤ Etude de la mise au normes et de l'extension du réseau de collecte des eaux usées.

➤ Suivi de l'évolution du projet de la RN31.

Baby-sitters

Lors du n°16 de l'Infos Croisy nous avons invité les baby-sitters de Croisy à se faire connaître à la Mairie. Nous renouvelons notre proposition, n'hésitez pas à vous faire connaître.



Pour cela déposer dans la boîte aux lettres de la mairie vos coordonnées téléphoniques ainsi que votre nom. Précisez si vous voulez que vos coordonnées ne soit pas publiées.

L.D.M.

LE S.Y.G.O.M.

Communiquer :

COLLECTE EN PORTE A PORTE

- Les ordures ménagères (1 fois par semaine)
- Les sacs de collecte sélective (1 fois tous les 15 jours)
- Les déchets encombrants (1 fois par an)

doivent impérativement être sortis la veille au soir du jour du ramassage prévu.

Les habitants qui ne respectent pas cette consigne prennent le risque de ne pas voir leurs déchets ramassés.

Cours de percussions africaines

L'association Mosaïque vous propose, dans la salle des fêtes d'Elbeuf sur Andelle, des cours de percussions africaines hebdomadaires le mercredi de 16h à 17h.

Adultes : 1250 F/an ou 500 F/trimestre

Enfants : 850 F/an ou 375 F/trimestre

Premier cours gratuit.

Association Mosaïque

62, rue saint Hilaire 76000 Rouen

Tél.: 06 09 22 04 58

Etat civil

Naissance

Mallaury Corbillon, le 3 décembre 2001.

Décès

Quentin Fleury, le 31 octobre 2001.

Bois de taillis

Au Val saint Pierre nous vous proposons du bois pour chauffage à abattre. Le bois est gratuit sous réserve que la place soit débroussaillée et nette.

Contacter Dany Deramoudt au

Tél.: 06.07.97.43.96

Collecte de bouchons

Grâce à votre civisme, vos dons généreusement déposés représentent à la date du 11 novembre 2001, environ **170 Kg**.

Cette action menée au sein de la commune est dans le but de collaborer avec l'association "Un bouchon, un sourire". Cette dernière a été créée pour venir en aide aux personnes handicapées en leur permettant d'acquérir un fauteuil roulant.

Comment ? Le recyclage d'une tonne de bouchons permet de financer l'achat d'un fauteuil. Par conséquent plus on récoltera de bouchons, plus on pourra améliorer la qualité de vie d'un grand nombre de personnes. D'autant plus que cela nécessite seulement de mettre de côté les bouchons des bouteilles d'eau minérale, de jus de fruit ou de bouteille de lait. Tous les autres (bouchons de lessive, produit toxique, shampoing, huile, aérosols, capsules de jus de fruits...) ne sont pas recyclables donc sont inutiles dans cette collecte.

Il est à noter également que cette action perdure dans le temps.

Merci de votre altruisme.

Magali Poisson

Informations sociales

C.C.A.S.

Nous vous rappelons qu'une permanence tenue par un membre du C.C.A.S. se tiendra dans la Mairie. Ceci depuis Septembre le **1^{er} Mardi de chaque mois de 15 H à 16 H**.

Nous vous invitons à débattre de vos difficultés tant personnelles (décès, divorce, chômage ou autre) qu'administratives (demande ou élaboration de dossier). Nous sommes également à votre écoute pour essayer d'améliorer les conditions de vie d'un proche ou d'un voisin en nécessité.

Bernard Byl

Exposition de Photos

A.N.D.E.L.
Autorisation Prefectorale Loi 1901



Téléphone : 02.35.02.13.05

L'ANDEL, dans le cadre de l'exposition photos prévue fin mai 2002 sur le thème :

"LE PAYS DE BRAY",

invite les croisillais photographes intéressés à se faire connaître.

Mr et Mme Mayette Jean-Claude :

L'école de musique du canton d'Argueil

Elle est ouverte depuis 1992.

Les cours sont dispensés à La Feuillie sous la conduite de Monsieur Coppée.

Deux personnes assurent la formation :

Mr Coppée (saxophone, clarinette et solfège) et Mr Malouitre (Trompette et cuivres, saxo, solfège débutants).

Les horaires sont les suivants :

Mr Coppée le mercredi de 14h15 à 15h clarinette débutants et de 15h à 16h30 instruments, solfège, saxo et clarinette,

Mr Malouitre le samedi de 10h à 12h solfège et de 14h à 16h trompette et cuivres, saxo.

Les cours sont dispensés pour un forfait mensuel par élève de 100 F pour l'instrument et solfège et de 50 F pour le solfège débutant.

L'instrument est prêté par l'école de musique qui accueille les enfants à partir de 7 ans mais aussi les adultes.

Les inscriptions seront reçues par Mr Coppée soit par téléphone, soit en vous présentant à partir de 14h à la salle de musique (derrière la mairie de La Feuillie).

L'école de musique serait heureuse de vous compter parmi ses élèves.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Le Président Monsieur AUFFRET

Tél.: 02 35 90 82 05

Le professeur Monsieur COPPEE

Tél.: 02 32 49 61 53

Le secrétaire Monsieur CHAPEYROU

Tél.: 02 35 90 35 45

Anciens combattants

Anciens combattants des TOE, 39/45, AFN, Indochine, Corée, Cambodge, Cameroun, Madagascar, Mauritanie, Zaïre, Centrafrique, Rwanda, Somalie, Congo et des conflits : Tchad, Liban, Golfe, Ex-Yougoslavie, venez vous informer des nouvelles conditions d'attribution du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) et de la carte du combattant. L'attribution de la Carte du Combattant est étendue aux militaires qui ont été rappelés en Algérie pour une période minimum de quatre mois.

Extension de la période de référence pour l'attribution du Titre de Reconnaissance de la Nation qui sera accordé :

Aux anciens d'Algérie jusqu'au 1^{er} juillet 1964.

Aux anciens d'Indochine jusqu'au 1^{er} octobre 1957.

Ces titres vous permettront de vous constituer une retraite mutualiste du combattant accordant de nombreux avantages fiscaux.

Pour tous renseignements : Sté SOMME 20 1 bis rue Florimond Leroux 80000 Amiens tél. : 03 22 91 31 80

Garde d'enfants

A ce jour une seule proposition d'emblème nous est parvenue, vous pouvez la consulter en Mairie. Afin de vous donner de l'inspiration, voici un aperçu des emblèmes de communes voisines. Vous trouverez ces descriptions et bien d'autres informations dans les deux tomes du livre : "Le Patrimoine des Communes de la Seine-Maritime" édition Flohic, consultable dans notre bibliothèque.

Accueil d'un enfant par une assistante maternelle.

Modalités de garde

Vous désirez faire garder votre enfant : Vous pouvez vous adresser à une assistante maternelle agréée.

Elle accueille l'enfant chez elle. Les horaires sont librement fixés avec les parents (quelques heures par jour ou toute la journée). L'assistante maternelle doit avoir reçu un agrément de la direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (DASES) du département.

Ses obligations :

Pour être agréée, elle doit avoir subi un examen médical, avoir des compétences éducatives reconnues et disposer d'un logement salubre et assez vaste.

Elle doit avoir une assurance en responsabilité civile qui couvre les dommages causés par votre enfant.

Elle reçoit le soutien et les conseils de la PMI (protection maternelle et infantile) et peut bénéficier d'une formation professionnelle permanente.

Son statut :

L'assistante maternelle doit être affiliée au régime général de la Sécurité sociale. Vous devez la déclarer à l'URSSAF dans les 8 jours qui suivent son embauche.

Vous devez lui établir une fiche de paie mensuelle comportant le salaire de base, une indemnité de congés payés, éventuellement, une indemnité compensatrice d'absence en cas d'absence de l'enfant.

Pour toutes formalités d'emploi d'une assistante maternelle, adressez-vous à votre caisse d'allocations familiales ou à l'URSSAF qui vous aideront à établir les bulletins de paie de votre nourrice et à calculer les cotisations sociales que vous devez acquitter.

Pour avoir des adresses d'assistante maternelle, adressez-vous :

- à votre mairie,
- ou au service de PMI du département.

Quel est le montant de la rémunération d'une assistante maternelle ?

Le taux varie avec le SMIC.

Le salaire minimum de base d'une

assistante maternelle agréée, employée par un particulier est égal à 2,25 fois le SMIC horaire brut, soit $43,72 \times 2,25 = 98,37$ F (soit 14,99 euros) au 1er juillet 2001.

Ce salaire minimum correspond à la garde d'un enfant pour une durée de 8 à 10 heures par jour.

Au-delà de 10 heures et pour toute heure supplémentaire, 1/8ème du salaire de base est versé, soit 12,30 F (soit 1,87 euros) au 1er juillet 2001. En deçà de huit heures de garde, la rémunération est également fixée à 1/8ème du salaire de base par heure et par enfant.

Au salaire de base peuvent s'ajouter certaines indemnités telles que :

- **l'indemnité compensatrice :**

Si l'enfant ne peut normalement être confié à l'assistante maternelle, vous devez verser une indemnité compensant l'absence de l'enfant et correspondant au minimum à 1,125 fois le SMIC horaire par journée d'absence, soit la moitié du salaire dû pour une journée d'accueil.

Cette indemnité compensatrice n'a pas à être payée si l'absence de l'enfant est due :

- à l'assistante maternelle ou à sa famille
- en cas de maladie de l'enfant
- en raison d'une circonstance contraignante pour l'employeur (accident impliquant un retard de l'employeur, décès d'un membre de la famille...).

En cas de congés des parents, il est recommandé de prévenir l'assistante maternelle 15 jours à l'avance pour éviter le versement d'une indemnité compensatrice d'absence.

- **l'indemnité d'entretien** (pour fournitures diverses, confection des repas...) pour laquelle aucun taux n'est fixé réglementairement et qui relève des pratiques locales.

- **l'indemnité de congés payés**, est obligatoire, et est égale au 1/10ème du total des salaires et primes versés durant l'année précédente, y compris la prime de congés payés.

- **Indemnité de licenciement** à l'assistante maternelle de laquelle on se sépare :

La loi ne prévoit pas l'octroi d'indemnité de licenciement en faveur d'une assistante maternelle agréée employée par un particulier. Seule une clause du contrat individuel de travail pourrait vous contraindre à un tel versement.

<http://www.service-public.fr>

Halte garderie de Ry

La commune participe à la **Farandole**, Halte garderie de Ry derrière l'école maternelle.

Elle accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

La première heure d'essai est gratuite !

lundi : de 12h à 18h

mardi-jeudi-vendredi : 9h à 18h

Argueil

Blason : les armes du principal bienfaiteur d'Argueil, Gaston marquis de Castelbajac sont associées à un mont à trois coupeaux situé en pointe et symbolisant le site de la commune. Description héraldique : "d'azur à la croix alésée d'argent accompagnée en chef de trois fleurs de lys rangées d'or et en pointe d'un mont de trois coupeaux du même mouvant de la pointe."

Ces armoiries datent de 1381.

Nolléval

Blason : les besants d'or représentent le péage des vins qui se trouvait sur le pont de l'Andelle. La tour fortifiée représente le château détruit au XIXe siècle. Les vagues représentent l'Andelle. Le rouge est la couleur de la Normandie, le vert pour les prés et les bois et le bleu pour la rivière Andelle. Nolléval vient de "Nauli Vallis" qui signifie Vallée du Péage.

La Feuillie

Blason : il réunit les éléments caractéristiques de l'histoire communale : l'église, le collège, le cerf de saint Eustache, les armes des ducs de Normandie. La bande de sinople est la couleur héraldique des Moy, seigneurs de La Feuillie pendant plusieurs siècles.

Morgny la pommeraye

Blason : un cygne provenant du blason du curé de La Pommeraye. Un croissant surmonté d'une étoile rouge, symbole du curé de Vimont. Au centre, l'aigle bicéphale de Nicolas Puchot Des Alleurs, propriétaire foncier.

Blainville crevon

Blason : ce sont les armes des Mauquenchy, premiers seigneurs de la commune (XIIe-XIIIe siècle).

Luchy

Blason : écu coupe au tiers haut, avec en chef trois coins de bûcheron, et, au-dessous la hache. La devise est "Hasta tunc", Par la hache et par le coin.

Neuf Marché

Blason : il symbolise la défense des marches de la Normandie sur sa frontière de l'Epte par sa puissante forteresse. Devise : "Novus mercatum potentissimum bene inexpugnabile." Traduction : Neuf marché puissance presque impenable.

L.D.M



Route de La Briqueterie

C'est l'autre portion de la Route Nationale 31, comprise entre le "point zéro" (point de croisement de la RN31 et de la Route Départementale 293), et la sortie du village dans la direction de Gournay, et qui est à l'opposé de la route de La Capelle, évoquée dans le numéro précédent.

Inutile de chercher bien loin pour expliquer cette appellation.

Quelques anciens du village se souviennent très bien de la briqueterie, pour l'avoir vue en activité.

Le dernier briqueteur bien connu à Croisy fut Monsieur Marcel PICARD.

La date d'entrée en service de la briqueterie est très imprécise.

On retrouve trace dans les registres des délibérations du Conseil Municipal qu'au cours des séances ordinaires de la période 1889 / 1905, le Conseil Municipal était appelé à chaque vote de budget à examiner et à approuver les comptes et budgets de la *fabrique*; on peut penser qu'il s'agissait de la fabrique de briques, et son ouverture daterait donc de 1888 / 1889.

En 1910, Monsieur Louis LEROUX, célèbre historien Nollévalais auteur de la passionnante "monographie du Canton d'Argueil" dont une réédition vient d'être effectuée, recensait cinq briqueteries en activité dans le canton d'Argueil: une à Fry, une à Saint Lucien, deux à La Feuillie et celle de Croisy.

De mémoire de témoins de l'époque, elle semble avoir cessé toute activité vers 1940.

Les derniers briquetiers furent Monsieur HERMIER, qui demeurait dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 27, suivi de Monsieur DUDORTOIR, qui était aussi marchand de charbon à Boissay.



Alfred HERMIER, un Conseiller Municipal élu le 3 juin 1914 et participant à la vie municipale jusqu'au 20 novembre 1924, était-il ce dirigeant? Il fut également célèbre en son temps pour une contestation qui l'opposait au Conseil Municipal de l'époque au sujet de l'utilisation d'une somme de 60 francs lors de la fête nationale, allant même jusqu'à demander l'arbitrage de Monsieur le Préfet.

C'est en 1966 que Joseph THUILLIER et sa femme Janine, avec leurs enfants Jocelyne, Josette et Jean-Michel, prirent possession des lieux.

Ils ont racheté la propriété à Monsieur Amédée HERMIER, demeurant alors à Perriers sur Andelle.

Mais lors de leur emménagement survint ce qui pour d'autres eut été un problème : la dernière locataire, Madame DELARUE, ne pouvait, pour une affaire de succession, partir vers sa nouvelle demeure; qu'à cela ne tienne : ils l'hébergèrent sans autre formalité, et l'accueil devait être agréable car ce n'est que 3 ans plus tard que cette dame les quitta pour aller résider à La Haye.

La carrière était alors restée telle quelle était lors de l'arrêt de la briqueterie et Madame

THUILLIER se souvient de cette énorme fosse à coté de laquelle était stockée la "mauvaise terre" qui formait un véritable terri à la mode normande; d'une telle ampleur qu'il bouchait toute vue sur la route nationale à partir de la maison.

A coté de la maison il restait encore un des longs bâtiments couverts de tôles ondulées, tout en longueur et ouverts sur une façade qui servaient au séchage des briques.

La fosse, bien que toujours visible, est aujourd'hui partiellement remblayée; pendant des décennies, elle permit à de nombreux Croisyllais d'évacuer leurs excédents: nivellements, creusements de sous-sol ..., et il était bien connu que Joseph ne savait pas refuser de rendre service.

Elle recèle entre autres dans ses profondeurs les démolitions de l'ancienne pharmacie, qui fut rasée pour permettre l'agrandissement du virage, ce qui d'ailleurs n'alla pas non plus sans causer préjudice à nos amis THUILLIER.

Quelques jours après l'amenée des remblais, 2 de leurs veaux périrent mystérieusement, et il fallut bien des réflexions pour faire le rapprochement entre ce phénomène et la présence dans les gravats de haies constituées d'ifs à la toxicité redoutable et dont s'étaient malheureusement régalingées les deux pauvres bêtes; leur gourmandise leur fut fatale.

Est-ce l'industrialisation ou l'appauvrissement du filon de terre argileuse qui a eu raison de cette petite exploitation?

Il nous reste pour nous souvenir quelques photos, la petite maison à l'architecture singulière, au bord de cette Nationale que nous appellerons désormais route de la Briqueterie, et la demeure de Madame THUILLIER, en belle brique à l'ancienne rougeâtre, pétrie, moulée, séchée à l'air puis cuite au four, autour de laquelle folâtraient inmanquablement quelques chats curieux mais distants.

Notre approche est toujours signalée par des aboiements; mais, dès qu'on a franchi le seuil de la maison, on y trouve beaucoup de gentillesse.

